

Affaires Juridiques  
CB

**Le Maire de Sannois,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L. 2122-22, L. 2122-23,

**Vu** le Code de la Commande Publique, articles L. 2123-1 et R. 2123-1,

**Vu** la délibération n° 2020/32 du 03 juillet 2020 du Conseil municipal portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

**Vu** l'arrêté N°2025/49 du 28 mai 2025 portant délégation de fonctions et de signatures aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux,

**Considérant** qu'il y a lieu d'établir un marché public de Services n°25038 ayant pour objet la conclusion d'un contrat de cession de droit de représentation du spectacle « Mademoiselle Gabrielle Chanel »,

**DECIDE :**

**Article 1 : de confier** le marché n°25038 de Services à :

Décision n°	Attributaire	Objet	Montant T.T.C
2025/97	Compagnie Croc-en -Jambe 78110 Le Vésinet	Contrat de cession de droit de représentation du spectacle « Mademoiselle Gabrielle Chanel »	4 912.50 €

**Article 2 : de signer** le marché mentionné à l'article 1 pour une représentation le vendredi 30 janvier 2026 à 20h30 au Centre Culturel Cyrano de Bergerac.

**Article 3 :** Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

**Article 4 :** La Directrice Générale des Services de la Ville de SANNOIS et Madame le comptable public du service de gestion comptable d'Ermont, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 5 :** La présente décision est transmise en Sous – Préfecture et fera l'objet d'une communication au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.



Pour le Maire,  
par délégation  
Directrice Générale Adjointe des Services



Accepté dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil Municipal m'a conférée par sa délibération du 3 juillet 2020  
SANNOIS, le 24 septembre 2025

**Bernard JAMET**

Maire de Sannois  
Vice-président de la  
Communauté d'agglomération Val Parisis

Exécutoire en vertu de l'article L. 2131-1 DU CGCT

A.R. du 29 septembre 2025

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 2025-0926 - DC2025-09-02

Publiée le 25 septembre 2025